

FONCTION :

Le président assure la présidence des réunions du conseil d'administration et de toutes les rencontres d'affaires de l'Association. Le président a la responsabilité de représenter officiellement l'Association, d'entretenir des activités de liaison avec d'autres organismes et de promouvoir les normes les plus élevées de planification et de recherche institutionnelle.

MANDAT :

Le président est élu au sein du conseil d'administration pour un mandat de deux, et est éligible à un maximum de deux (2) mandats consécutifs pour le même poste.

EXIGENCES / QUALIFICATIONS :

- Doit oeuvrer de façon active dans le domaine de la recherche, de la planification et de l'évaluation institutionnelles dans un cadre canadien.
- Doit être présent à tous les congrès annuels au cours de son mandat.
- Doit être présent à toutes les rencontres mi-trimestrielles du conseil d'administration au cours de son mandat.
- Doit se préparer pour les discussions et les délibérations du conseil et y prendre part.
- Doit être familier avec les politiques et les procédures financières de l'association.
- Doit posséder de bonnes aptitudes à la communication et à l'écriture.
- Doit être familier, ou être prêt à se familiariser, avec la constitution, les règlements administratifs et les activités de l'Association, ainsi qu'à les soutenir publiquement.

TÂCHES :

- Superviser le travail des membres du conseil administratif.
- Superviser et diriger tous les comités de l'Association.
- Collaborer avec le secrétaire du conseil, et avec d'autres membres du conseil si nécessaire, à la préparation d'ordres du jour pour toutes les rencontres du conseil d'administration.
- Présider toutes les rencontres du conseil d'administration.
- Collaborer avec le secrétaire du conseil, et avec d'autres membres du conseil si nécessaire, à la préparation de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle.
- Présider l'assemblée générale annuelle.
- Écrire des articles pour le *Bulletin de l'ACPRI* de façon périodique.
- Exercer le pouvoir de signature au nom de l'Association pour les contrats et les dépenses.

- Approuver les candidats et déterminer le début et la durée pour toutes les élections.
- Nommer le président du prochain congrès à siéger au conseil d'administration.
- Entretenir des rapports avec l'AIR; assister au forum annuel, siéger au comité des relations externes et négocier des ententes de réciprocité.